



Association vu d'un œuf

1 rue du château / 55160 Fresnes-en-Woëvre /
Siret 379 877 327 00062 / APE 9001 Z

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 avril 2024, 14h00

Présents en ligne : Emmanuelle Graff (secrétaire), Fabrice Schmitt, Antoine de la Roncière, Véronique Mougin

Présents physiquement : Raoul Binot (président), Sylvie Castano (trésorière), Christine Jaszczyszyn, Paul Bruant, Benoît Vermandé, Valérie Deloge, Didier Kourgousoff, Véronique Kourgousoff, Jattiot Delphine, Stéphanie Lacroix

Permanentes : Emmanuelle Pellegrini (directrice), Anne Bonnier (attachée de production)

Prestataire présent physiquement : Losser Audit représenté par M. Laflotte, Commissaire aux Comptes

Excusée : Séverine Ballon

Pouvoirs : Laurence Lenhard vice-présidente et Emmanuelle Barbier donnent pouvoir à Delphine Jattiot, Thierry Vallino donne pouvoir à Raoul Binot, Mireille Tani et Xavier Saiki donnent pouvoir à Christine Jaszczyszyn, Xavier Charles donne pouvoir à Sylvie Castano, Jean-Philippe Gross donne pouvoir à Fabrice Schmitt, Emilie Borgo donne pouvoir à Valérie Deloge, Frédéric Le Junter donne pouvoir à Antoine de la Roncière, Hélène Géhin donne pouvoir à Didier Kourgousoff.

Absents : Baptiste Joxe, Chrystelle Mahieu, Clément Vidot, Marie-Pierre Pellegrini, Claire Zins, Claire Jaszczyszyn.

Ordre du jour

- 1- Vie de l'association
- 2- Rapport d'activités 2023
- 3- Approbation des comptes de Vu D'un Oeuf pour l'exercice 2023
- 4- Questions diverses
- 5- Des nouvelles du programme en 2024-2025

1- Vie de l'association

1 - Le président ouvre l'assemblée générale en présentant la nouvelle équipe et la nouvelle salariée de l'association : Anne Bonnier, attachée de production embauchée en CDI à temps partiel depuis le 11 avril.

2- Depuis sa prise de fonction le 11 décembre 2023, le président et la directrice ont refait le tour des partenaires de l'association a commencé à renouer des liens avec les partenaires :

- La commune de Fresnes-en-Woëvre s'est vu remettre la gestion du Pôle culturel qui est déjà réservé pour le festival Densités 2024, sous forme de location facturée à l'association. La rencontre avec les élus a été cordiale, mais on ne sent pas de réel enthousiasme pour des projets communs.

- Après deux rencontres très positives avec la Codecom du territoire de Fresnes-en-Woëvre et son nouveau président : ils ont assuré leur soutien à l'association, avec la reconduction intégrale du budget. Le prêt de locaux durant la saison et en particulier durant le festival fait bien entendu partie du soutien.
- Par ailleurs, la Codecom s'est déclarée à l'étude de la réhabilitation et rénovation du bâtiment complet au 1 et 3 rue du château. Ce projet qui reste à préciser donnerait enfin un lieu à l'association et permettrait d'y développer pleinement son label de Fabrique artistique, avec de belles perspectives : faciliter le travail de résidences, créations, expositions, ateliers, etc. pourraient y être organisés. Ce projet serait finançable grâce à des financements européens (une opportunité ratée en 2021 suite aux difficultés liées à la présidence à la Codecom).
- Le Conseil départemental ayant réduit les subventions allouées à d'autres associations, nous craignons une réduction, même si leur soutien est reconduit dans le cadre de la CPO.
- Le président a rencontré la DRAC et un nouvel entretien est prévu au début du mois de juin pour faire le point sur la CPO. Il a également participé avec Anne Bonnier à la journée de rencontre Culture-Justice organisée par la DRAC le 16 avril dont un appel à pr.

3- Après deux années compliquées et en l'absence de président de Codecom, la Convention pluriannuelle d'objectifs n'avait pas été renouvelée dans les temps. Mais la Convention 2024-2027 est en phase de finalisation et sera très prochainement communiquée à nos partenaires.

La DRAC a modifié le label de l'association, qui sort du programme 131 « création artistique » pour entrer dans la « démocratisation culturelle et valorisation du territoire » programme 135. L'axe ruralité et culture est par conséquent à développer.

2- Rapport d'activité 2023

Emmanuelle Pellegrini présente les activités qui ont été réalisées en 2023, dont la synthèse a été envoyée avec la convocation et est jointe au présent compte-rendu.

Les faits marquants de l'année 2023 :

- Densités : une belle édition qui a ressemblé à ce que nous connaissions avant la crise sanitaire.
- Avec le départ de Marine Soler en novembre 2022, Emmanuelle a dû porter seule la saison 2023 programmée pour deux temps plein : une saison intense, mais avec de beaux projets fédérateurs et des partenariats intéressants, comme avec les CTEAC de Commercy et du Nord Meusien, ou encore avec la Plateforme des musiques de création, notamment avec l'IRTS dans le cadre des « Petites causeries ».
- La perte des fonds CAF en juillet 2023, qui finançait les ateliers hors temps scolaire, a été financièrement douloureuse, d'autant que la majorité des ateliers avaient déjà été réalisés lorsque la réponse nous est parvenue au mois de juillet 2023.

- La résidence de la compagnie Col'Jam, commencée en 2022, s'est poursuivie tout au long de 2023, avec une sortie de résidence prévue le 22 juin 2024 à Jarny, puis les 21 et 22 juillet 2024 dans le cadre du Grand Festival de Verdun.
- Les Foudre Rockeurs ont été un peu délaissés face aux urgences, mais ils continuent leur activité, bravant les tempêtes. En 2024, ils joueront le 4 mai à Vassincourt, puis en Belgique. Thierry Vallino souhaite également réaliser un film sur le groupe. La possibilité de réalisation du projet dépendra des contraintes de financement.

La région nous demandant d'avoir une activité régulière en matière de création : la prochaine résidence (2024-2026) portera un projet de Xavier Saiki et Thierry Vallino, sur le thème « Ecoutes de Meuse ». Présenté en janvier à la Codecom du territoire de Fresnes-en-Woëvre, les élus se sont montrés intéressés par le pré-projet.

Globalement, le taux de fréquentation de l'association a été satisfaisant en 2023, avec des retours très positifs.

Le président salue la présence et le travail des bénévoles sur le festival Densités et encourage les adhérents à s'investir également dans les actions menées tout au long de l'année.

Première résolution

Connaissance prise du bilan d'activité de l'année 2023, l'assemblée générale des adhérents approuve le bilan présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3- Approbation des comptes 2023

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 avril 2024 et a arrêté les comptes.

Le rapport du commissaire aux comptes est mis à la disposition des membres et une copie est jointe au présent compte-rendu.

Le président présente le rapport financier déficitaire pour l'exercice 2023 :

- Baisse des recettes d'environ 6%
- Hausse des charges d'environ 5%
- Déficit de 17 185 €

Emmanuelle Pellegrini explique la différence entre les subventions prévues et perçues par la suspension des fonds de la CAF en cours d'année, qui correspondent à 11 000 € de perte.

Les fonds associatifs ont permis d'absorber le déficit et il reste actuellement 20 107 € de fonds propres.

Pour le reste, la gestion de l'association est saine, mais l'équilibre financier doit être rétabli en 2024.

Pour l'exercice 2024, l'accent est porté sur la sollicitation de financements et sur une gestion vigilante, qui implique l'abandon de projets trop onéreux.

Le commissaire aux comptes M. Laflotte apporte sa conclusion :

Les comptes de l'association sont certifiés.

Il encourage l'association à s'assurer de l'exhaustivité des subventions et rappelle l'obligation de valoriser le temps d'intervention des bénévoles, durant l'année et le festival Densités.

Il note l'absence d'opération réglementée à destination de tiers.

Deuxième résolution

Connaissance prise des comptes annuels de l'exercice 2023 et de l'avis du commissaire aux comptes, l'assemblée générale des adhérents adopte lesdits comptes et rapports dans toutes leurs parties ainsi que les opérations qu'ils traduisent et font apparaître un résultat de **-17 185 €**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale des adhérents décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter la totalité du déficit de l'exercice sur le compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Le mandat de Losser Audit arrivant à échéance, son renouvellement pour six ans est proposé à l'assemblée générale des adhérents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4- Questions diverses

* Le Bureau de l'association reste inchangé :

- Président : Raoul Binot
- Vice-Présidente : Laurence Lenhard
- Trésorière : Sylvie Castano
- Secrétaire : Emmanuelle Graff

Le président rappelle que les CA et réunions de travail sont ouvertes à tous les membres de l'association.

* Règlement intérieur

- L'association se dote d'un règlement intérieur, mis au point par Nathalie Durand notre ancienne présidente en lien avec les membres du CA durant l'année 2023. Le règlement intérieur, qui a été mis à disposition des adhérents avec la convocation et dont une copie est jointe au présent compte-rendu, est présenté aux adhérents. Il est approuvé à l'unanimité.

* Une nouvelle commission de travail

Composée de Raoul Binot, Véronique Mougin et Stéphanie Lacroix, elle va chercher des solutions pour améliorer le système d'encaissement des adhésions et surtout pour encaisser les paiements lors du festival Densités. Les possibilités à étudier : mise en place de paiements en ligne, acquisition d'un terminal CB, mise en place d'une caisse enregistreuse...

* La question de la Licence 1 pour l'exploitation du Pôle culturel lors du festival est abordée : il faudra vérifier qui (propriétaire ou locataire de la salle) peut porter cette licence. Pour 2024, l'association établira un contrat de régisseur pour la durée du festival. A terme, il sera peut-être utile de former un adhérent pour plus de simplicité.

5- Le programme 2024-2025

Les ateliers artistiques 2024 en milieu scolaire (dans le cadre des CTEAC) sont déjà terminés et ont été un beau succès.

La compagnie Col'Jam fera sa sortie de résidence le 22 juin à Jarny, puis les 20 et 21 juillet au Grand Festival de Verdun.

L'association prend part au festival franco-allemand « Ode to Joy » les 29 et 30 juin à Petite-Rosselle.

Le programme de la 30e édition de Densités est en cours de finalisation. La possibilité d'organiser une kermesse est évoquée.

L'assemblée générale est close à 17h30.

Compte-rendu réalisé par Anne Bonnier, attachée de production.

Vu, le président Raoul Binot



 Association
VU D'UN ŒUF
Centre artistique rural • Festival Densités
1, rue du Château • F-55160 FRESNES-EN-W.
Tél. +33 (0)3 29 87 38 26 • info@vudunoef.asso.fr
www.vudunoef.asso.fr

Bilan 2023

Association VU D'UN ŒUF – 2023

*Diffusion

° 4-6 avril

FLEUR

Spectacle interactif de danse Pour les enfants jusqu'à 10 ans Compagnie demeure drue (57)
Lieu : Belleville-sur Meuse (55)

° 2 mai

RIZOM par la Cie La Ravi (93). Jeune public jusqu'à 6 ans.

Lieu : Saint-Maurice-sous-les Côtes (55).

° 9 juin

MÉMOIRE POUR LE FUTUR

Spectacle poétique musical Compagnie Omnibus (54) et « Osoresan Mount of fear » film de Natacha Nisic. Précédé d'une balade hors du commun avec « Tartigrade expérience »

Lieu : Maison d'Elsa, théâtre du Jarnisy (54)

° 14-16 juin

ROUH Col'Jam / Duo danse Ahlam El Morsli /Wajdi Gagui

Lieu : Salle Socio culturelle et en extérieur à Fresnes-en-Woëvre

° 20-21-22 octobre

DENSITÉS

29° édition du festival international de musiques et de performances. 20 concerts et spectacles.

Rappel du programme condensé : * Solo / Anthony Pateras (piano)

* **What's behind ?** Elodie Brochier (voix), Johannes Schmitz (guitare)

* **Des éclairs** / Hervé Birolini

* **MmmΔ aka Mohammad**

Nikos Veliotis (violoncelle), Ilios (oscillateurs)

* **Duo Première française** / Núria Andorrà (percussions), Julyen Hamilton (danse)

* **Feuillage** / Performance arborée Nadège Billiemaz (danse aérienne), Philippe Petitcolin (saxophone)

* **Crippled symmetry** de Morton Feldman Par united Instruments of Lucilin

* **Quartet** / Création / Delphine Dora (piano, voix), Elisabeth Flunger (percussions), Sylvia Hallett (roue de bicyclette, vielle à roue), Aby Vulliamy (alto)

* **Les Trois V** / Création / Trio de violoncelle : Séverine Ballon, Arnaud Marcaille, Nikos Veliotis

* **Radian** / Martin Brandlmayr (batterie, électronique), Martin Siewert (guitare), John Norman (basse)

* **Duo** / Première française / Maggie Nicols (voix), Mark Wastell (électronique)

* **Avalanche Kaito**

Kaito Winse (voix), Benjamin Chaval (batterie), Nico Gitto (guitare)

* **Motu** Relaxation sonore avec Ivan Gruselle

* **Klingt Collective** / Première française

Martin Brandlmayr(batterie), Noid Haberl (violoncelle), Billy Roisz (basse et électronique), Martin Siewert (guitares) Susanna Gartmayer (clarinette basse), Klaus Filip (ordinateur), Dieb13 (platine), Angélica Castelló (magnétophones) Oliver Stotz (guitare)

* **Entre Bruits** / Patricia Kuypers et Franck Beaubois (danse, lumière, son, captation et jeu visuel)

* **Duo** / Création / Mathieu Chamagne (électronique), Sylvain Monchocé (saxophone)

* **Solo** / Première française / Robbie Avenaim (batterie)

* Le Bal

Lieu : Pôle Culturel de Fresnes-en-Woëvre (55)

* 17-22 octobre

Mécanismes vibratoires

Exposition de Robbie Avenaim

Lieu : Salle Socio culturelle à Fresnes-en-Woëvre (55)

* Partenariat de programmation et co-réalisation

1- Musée Les Mineurs de Petite Rosselle (57)

- 24 mars et 25 mars

Duo Loris Binot (piano), Emilie Skrijejl (accordéon) et duo Raoul Binot (saxophone), François Bousch (piano).

- 13-28 mai.

Grande exposition des machines sonores de Frédéric Le junter. Concert solo « Masse » le 27 mai.

- 25-26 novembre

Trio Noor dans le cadre de la Résidence de la Cie Col'Jam à Vu D'un Oeuf

2- IRTS de Metz

Le 30 novembre : Conférence-concert « Arts et Handicap » en partenariat avec l'IRTS de Metz dans le cadre des « Causeries » organisées par la Plateforme des musiques nouvelles en Grand Est.

3- Arsenal, Cité Musicale de Metz et PFMC

Trio Noor : Création dans le cadre des Journées de la Création Musicale de la PlateForme des Musiques de Création en Grand Est le 23 novembre.

4- Tournée, mise en Réseau

Lors du Festival Densités, le percussionniste australien Robbie Avenaim s'est produit en co-réalisation avec le CIM de Bar-le-duc (55) le mercredi 18 octobre et le vendredi 20 octobre au Petit Fauchaux à Tours (37).

* Concerts 2023 / Publics fragiles

Avec Arnaud Marcaille et le Groupe Foudre Rockeur

13 avril au Périscope à Lyon (69) / 14 avril au Festival le Grand V à Virieu-le-Grand (01) / 28 août aux Rencontres Paysannes de Bure (55) / 17 novembre à La Quincaillerie à Vernarey-les-laumes (21) / 18 novembre Festival L'irrégulier à Bourg-en-Bresse (01) / 30 novembre à l'IRTS dans le cadre des Causeries de la PFMC.

* La démocratisation culturelle

Temps Scolaire : les projets fédérateurs

- Mars 2023

Terre, Eau, Feu et Air : moi, mes émotions et les autres !

Danse et écriture, Pascale Gille et Emmanuelle Pellegrini, Ecole Les Jardins à Pagny-sur-Meuse (Codecom Commercy-Void-Vaucouleurs)

Réalisation d'un dépliant retraçant l'atelier.

- Avril-Juin 2023

Fais danser ta marionnette !

Danse et Marionnette avec Bérangère Altieri-Leca Groupe Scolaire Les coutiats (Saint-Maurice-sous-les-côtes, Codecom Vigneulles)

Temps Scolaire : les projets fédérateurs CTEAC Nord meusien (sous réserve d'acceptation)

- Février-juin 2023

Du Plaisir de danser au bien-être, Un parcours dansé vers soi et les autres

Quatre chorégraphes, quatre techniques corporelles : Nathalie Bonnafé, Franck Beaubois, Wajdi Gagui, Sarah Grandjean à l'école Maginot de Bellevilles-sur-Meuse .

- Février- octobre 2023

La république ? Une mosaïque !

Aline Devrue et Annabel Levé, mosaïstes et Emmanuelle Pellegrini, écriture. Groupe Scolaire Louise Michel à Verdun.

- Temps Scolaire au lycée

Février-mai 2023

Les chemins de l'oralité

Ateliers vidéo et expression de soi avec Thierry Vallino (vidéo) et Xavier Saiki (son), classes de seconde du Groupe Scolaire Sainte Anne de Verdun. Présentation le 16 mai 2023.

Hors temps scolaire

Ateliers danse parents-enfants : 19 Mars, 14 juin et 14 novembre 2023 à Fresnes-en-Woëvre.

Ateliers danse parents-enfants : 15 et 18 mars en partenariat avec le CTEAC de Commercy, 1er mars et 14 juin avec l'agglomération du Grand Verdun.

Ateliers découverte avec le Relais-assistante maternelle Les petits Loups et la Crèche Les lutins de Fresnes-en-Woëvre : 16 juin, 17 octobre et 14 novembre.

Atelier danse pour adultes le 17 juin 2024 à Fresnes-en-Woëvre.

Actions de création et / ou de diffusion :

Créations

La résidence de la Compagnie Col'jam soutenue par la région Grand Est se poursuit avec une semaine de travail en juin 2023 et une autre en novembre 2023.

Le festival Densités a accueilli cette année dans son programme 3 créations et 4 premières françaises.

Diffusion

Vu D'un œuf c'est plus de 30 concerts et spectacles en 2023.

Commentaire sur la saison

La saison 2023 a été particulièrement riche. La programmation de Vu D'un Oeuf, outre le grand succès du Festival Densités qui renoue complètement avec la période d'avant le Covid et a été cette année l'occasion de présenter des projets issus d'artistes régionaux mais aussi d'importants représentants de la scène musicale européenne et mondiale : c'est le cas du Klingt Collectif, grand orchestre dont la venue a été soutenue par le ministère de la culture autrichien ou de la venue de l'artiste australien Robbie Avenaim qui a été l'occasion d'une mise en réseau avec le CIM de Bar-le-duc et le Petit Faucheur à Tours.

Mise en réseau justement pourrait être le maître-mot du développement des projets de Vu D'un Oeuf sur son territoire et au-delà avec une saison placée sous le signe de la collaboration et de la mise en réseau avec des collectivités nouvelles comme les CC de Commercy ou de Vigneulles. Avec des structures spécifiques et liées à ses actions en directions du handicap comme l'IRTS de Metz, l'Adapei de la Meuse et l'association Nous Aussi. Vu D'un Oeuf confirme des partenariats désormais solides avec des lieux de la Région (La maison d'Elsa à Jarny, le CIM à Bar-le-duc, l'Arsenal-cité musicale de Metz, Fragment à Metz, Le musée Les mineurs à Petite Rosselle) et au-delà. Très active dans son réseau l'association contribue fortement à la Plateforme des Musiques de création en Grand Est à travers les Journées de la création Musicale organisées du 22 au 24 novembre ou l'initiation de Rencontres-débats « Les petites causeries ».

ANNEXE 2

Association VU D'UN ŒUF – La saison 2024

Calendrier de la saison de Vu D'un œuf en 2024

La diffusion

06 février

Duo ROUH

Ahlam El Morsli / Wajdi Gagui (danse)

Lieu : Salle des tilleuls de Commercy / Partenariats : Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs, Ecole Chateau Moulin de Commercy.

14 mars

Duo EPBBEPEP

Emilie Borgo (danse) et Emmanuelle Pellegrini (Poésie)

Lieu : Haudainville / Partenariats : Agglomération du Grand Verdun et école d'Haudainville.

21-22 juin

MOBILE TRAGESTE

Spectacle Col'Jam / Duo danse Ahlam El Morsli /Wajdi Gagui et la Compagnie des objets perdus

Lieu : Espace Rachel Foglia à Jarny (54) / Partenariats : Compagnie du Jarnisy/Maison d'Elsa à Jarny (54).

29-30 juin

ODE TO JOY

Vu D'un Œuf s'associe à la seconde édition du festival organisé à Petite-Rosselle et Volklingen pour un temps d'échange artistique franco-allemand au cœur du patrimoine industriel lorrain. Distribution : Nadège Billiemaz, Emilie Borgo, Michel Deltruc, Véronique Mougin, Mathias Muche, Emmanuelle Pellegrini, Xavier Saïki.

Partenariats : Musée les Mineurs de Petite-Rosselle (57) et L'association Netzwerk Frei Szene Saar (Volklingen, Allemagne).

19-20-21 juillet

MOBILE TRAGESTE

Lieu : Grand Festival de Verdun (cour du Lycée Margueritte) / Partenariats : Agglomération du Grand Verdun.

1/2/3 novembre

FESTIVAL DENSITES

30° édition du festival international de musiques et de performances.

Lieu : Pôle Culturel de Fresnes-en-Woëvre /

31 octobre-8 novembre

Luftweg (La voie des Airs) par Marius Buck (Allemagne)

Exposition

Lieu : Pôle Jeunesse Fresnes-en-Woëvre

5-6 décembre

Participation aux travaux des journées de la Plateforme des musiques de création en Grand Est dont la troisième édition se déroule au CCAM de Vandœuvre les Nancy.

La création

- Deux derniers temps de travail pour la Compagnie Col'Jam en résidence
- 15-19 avril dans la Creuse (Cie des objets perdus) et 11-22 juin à l'espace Rachel Foglia de Jarny en vue de la Création de Mobile Tragestes.
- Partenariats : Compagnie du Jarnisy, Agglomération du Grand Verdun et en cours.

La démocratisation culturelle

Temps Scolaire : les projets fédérateurs

6-16 Février 2024

Danser le monde : les racines et les rencontres

Ahlam el Morsli et Wajdi Gagui, chorégraphes à l'école Château Moulins de Commercy

15 Février- 05 Avril 2024

Le défilé des monstres

Musique (Véronique Mougine), Arts Plastique (Sarah D'Haeyer) à l'école maternelle des Rocandolles de Fresnes-en-Woëvre

14 Mars- 06 Avril 2024

La monstrada

Musique (Véronique Mougine), Arts Plastique (Florie Bel) à l'école primaire de Saint-Maurice-sous-les-côtes

14 mars- 12 avril 2024

Danser comme un poisson dans l'eau

Danse, Emilie Borgo, Ecole Primaire d'Haudainville

14 mars- 12 avril 2024

Des machines à danser

Danse (Ahlam El Morsli), Musique (Jeranium) à l'école Pablo Picasso de Droitaumont-Jarny.

28 mars

Printemps des poètes : intervention d'Emmanuelle Pellegrini à l'école Louise Michel de Joeuf.

Hors temps Scolaire : dans le cadre du CTEAC du Nord meusien

Mars-Avril 2024

Musique et arts plastiques avec les structures petite enfance de la Codecom du territoire de Fresnes-en-Woëvre.

Hors temps Scolaire : stages et ateliers parents-enfants

3 ateliers danse proposés durant l'année au public du territoire de la Codecom de Fresnes-en-Woëvre : 11 février, 24 mars, 9 juin.

4 Ateliers parents-enfants : 20 mars, 03 avril à Fresnes-en-Woëvre et Saint-Maurice-sous-les-côtes.

1 atelier mené du 16 au 19 juillet par Wajdi Gagui (danse) et Jérôme Jeanmart (musique) en vue d'une création participative le 19 juillet dans le cadre du Grand Festival de Verdun.

Foudre Rockeur

Le groupe qui existe depuis 2017 poursuit sa route avec trois séries de concert en France et à l'étranger durant l'année. Un de ces temps en septembre sera l'occasion pour le réalisateur Thierry Vallino de poursuivre le tournage de son film consacré au groupe.

Les projets 24-25

écoutes de Meuse

Nouvelle résidence de territoire proposée aux artistes Xavier Saiki (son) et Thierry Vallino (image), sous forme de rencontres et de portraits.

Autres collaborations :

Poursuite de la collaboration avec le musée Les Mineurs de Petite-Rosselle :

Programmation d'un thé dansant le 29 septembre 2024.

Programmation d'une résidence chorégraphique franco-allemande avec Bérangère Brulebois, Emilie Borgo et Nicolas Lanier à partir de novembre 2024 pour une finalisation en mars 2025.

L'avant-programme de Densités

● Les must des 30 ans :

* Duo Frédéric Le Junter / Alfred Spirli (France).

Une rencontre inédite entre deux constructeurs et plasticiens du son.

* Duo René Lussier / Robbie Kuster

«Je suis quand même un musicien rock!» revendique l'autodidacte devenu figure emblématique de la musique actuelle québécoise René Lussier. Et il n'y a pas plus rock que 50 ans de carrière à frayer dans le jazz, la musique improvisée, le bruitisme et la chanson. Tout aussi libre dans ses explorations musicales : le polyvalent Robbie Kuster. Ensemble, le duo guitare-batterie – mais aussi daxophone, orgue à clou et égoïne ! – s'aventure dans des textures, des rythmes, des improvisations enlevantes.

* Le mythique quartet « Dans les Arbres » (Xavier Charles, Ivar Grydeland, Christian Wallumrod, Ingar Zach, Norvège/France) invite la joueuse de Shamisen japonaise Yumiko Tanaka. En collaboration avec l'ACDIM / Bar-le-duc et le Festival Wien Modern (Vienne, Autriche).

● Des projets hors des sentiers battus :

* Après une première collaboration avec l'ensemble Luxembourgeois Lucillin en 2023 : l'ensemble est de retour avec une nouvelle pièce du compositeur Morton Feldmann. Il s'agit cette fois de « For Philip Guston » œuvre de 4 heures pour un trio (Flûte, percussions, piano), une véritable expérience immersive pour les spectateurs.

*5 Haikus pour un tourne-disque par Yann Legay

Expérimentation circonstancielle et éphémère autour du disque vinyle. Yann Legay se demande qui tourne vraiment autour de qui – *le vinyle, la terre, la pièce dans laquelle on se trouve?* – et essaie inlassablement de répondre à cette question de relativité pratique dans une performance en dialogue avec le support. A travers 5 haïkus on se demande où en est le golden record de la mission Voyager 1 ?

* Maxime Le Moing le promeneur écoutant : une balade zinzin sur les sons de la nature.

Muni d'une enceinte portative, j'invite les participant.e.s à déambuler avec moi dans les rues, les parcs, les forêts, en intérieur ou en extérieur, pour y découvrir un univers sonore étonnant !

● **Musique et autres arts :**

* « Mørke » Alexandre Ries (vidéo), Pierre Denjean (guitare)

Le titre « Mørke » signifie obscurité en norvégien. Filmée lors d'un voyage en Laponie, en Norvège, la vidéo dépeint un paysage crépusculaire. Le son, créé en résidence au Château Coquelle à Dunkerque, construit tout comme l'image sa trajectoire dans le dévoilement progressif du paysage. Le film procure une expérience immersive.

* Rudéral IV Eric Cordier (programmation, performance), Unglee Izi (électronique), Elsa Ferret (performance, voix)

C'est un groupe de performance s'attelant à la redéfinition de la musique et du champ du body art dans une approche radicale. S'il prend racine dans l'aktionisme viennois ou les rituels de Michel Journiac (dont Eric Cordier fut l'élève), Rudéral IV fait se rencontrer les technologies nouvelles poussées à leur extrême et un primitivisme absolu du corps dans le but de questionner le spectateur. Dans cette nouvelle équipe de 3 individus rompus aux arts de la scène, l'interaction des trois augmente la potentialité et la force du dispositif.

● **Du rock à l'improvisation : la fine fleur de la scène internationale**

* Bunuel (Italie/Etats-Unis)

Eugene Robinson (voix), Xabier Iriondo (guitare électrique), Andrea Lombardini (basse électrique), Francesco Valente (batterie)

* Duo Sophie Agnel (piano) , Michaël Zerang (percussions) (France, USA)

* Duo Jean-Philippe Gross/ Marc Baron (électronique, France)

* TOC Trio Ivann Cruz, Peter Orins, Jérémie Ternoy

Toc est un trio de musique improvisée, qui joue sur l'énergie, la répétition, la puissance, le son électrique. Difficilement qualifiable, sa musique se rapproche du free-rock, du kraut, d'un certain avant-jazz, du noise...

Radio Densités de nouvelles ondes ou des histoires radiophoniques

Après avoir été initié en 2021 par Anne Montaron et poursuivi par Nico Bogaerts, productrice à Radio France, le principe de « Radio Densités » diffusé sur soundcloud va perdurer à l'avenir avec chaque année une proposition soit à un artiste sonore soit à un producteur radio de réaliser un programme radiodiffusé. En 2023 c'était au tour de Xavier Saïki, compositeur de proposer ses « miniatures » qui ont également été proposées chaque jour en écoute au festival.

Exposition des machines sonores de Marius Buck (Allemagne)

31/10 au 08/11/2024

Pour beaucoup d'entre nous, la musique est un passe-temps agréable, associé à l'amusement et à la fête, pour d'autres, il s'agit vraiment de choses très personnelles qu'ils traitent par la musique, et puis il y a encore des gens comme Marius Buck, qui voient dans la musique avant tout une exploration des sons et des fréquences. S'il est batteur, Marius Buck est aussi un artisan fabricant des cymbales et autres percussions dans son atelier de Sarrebruck tout près de la frontière française. Il a aussi fondé un label BuckBlech, partage des projets avec des musiciens et des improvisateurs notamment le Collectif Netwerk Freie Szene Saar. Il développe également de très poétiques installations In situ, en extérieur ou en intérieur. Il en propose une pour le territoire de Fresnes, adaptée au lieu et à l'espace. De la poésie pure en perspective.

Relaxation sonore et corporelle avec Motu et Emilie Borgo

Après avoir été refusé en 2021 par André Malraux et par la suite par le ministre de la Culture, le projet a été finalement accepté en 2022 par le ministre de la Culture, Jean-Luc Mélenchon. Le projet a été financé par le ministère de la Culture et par le département de la Seine-Saint-Denis. Le projet a été financé par le ministère de la Culture et par le département de la Seine-Saint-Denis.

Évaluation des risques sociaux de l'usine (A100-2021)

2021-2022

Il y a eu beaucoup d'efforts pour évaluer les risques sociaux de l'usine. Les évaluations ont été réalisées par des experts indépendants et par des représentants des communautés locales. Les évaluations ont été réalisées par des experts indépendants et par des représentants des communautés locales. Les évaluations ont été réalisées par des experts indépendants et par des représentants des communautés locales.

Évaluation sociale et économique de l'usine (A100-2021)



Losser Audit
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

ASSOCIATION VU D'UN OEUF

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 1, rue du Château
55160 FRESNES EN WOËVRE

SIREN 379 877 327

Assemblée générale ordinaire du 20 avril 2024

Exemplaire destiné au dépôt des comptes

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415

Société de Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de commissaires aux comptes de l'Est

16 bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73

T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798 050 415



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION VU D'UN OEUF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Subventions

Nous avons contrôlé la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association. Nous nous sommes également assurés de la juste valorisation des subventions à encaisser au titre de l'exercice 2023.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de votre association.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet



de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Losser Audit
Commissaire aux comptes

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 19 avril 2024



LOSSER Audit S.A.S.
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/22
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/23	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 062	6 786	1 276	2 599
Immobilisations financières	200		200	200
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	8 262	6 786	1 476	2 799
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés				737
Autres créances	29 408		29 408	26 100
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 335		29 335	48 194
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	58 742		58 742	75 031
CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE (III)	1 420		1 420	396
TOTAL ACTIF (I + II + III)	68 425	6 786	61 639	78 226

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/23	Exercice clos le 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	37 292	30 343
Résultat de l'exercice	-17 185	6 949
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	20 107	37 292
PROVISIONS (II)	9 933	9 720
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 664	4 228
Autres	23 935	14 486
TOTAL DETTES (III)	31 599	18 714
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (IV)		12 500
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	61 639	78 226

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	48 066	37 012	11 054	30%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	158 850	182 855	-24 005	-13%
Autres produits	242	582	-340	-58%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	207 158	220 449	-13 291	-6%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achat d'approvisionnements				
Variation de stock d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes	116 978	84 982	31 996	38%
Impôts, taxes et versements assimilés	1 159	1 314	-154	-12%
Rémunérations du personnel	70 951	90 218	-19 267	-21%
Charges sociales	29 683	31 132	-1 449	-5%
Dotations aux amortissements	1 323	1 323		
Dotations aux provisions	213	549	-336	-61%
Autres charges	4 036	3 333	703	21%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	224 344	212 851	11 492	5%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 186	7 598	-24 784	-326%
Produits financiers (III)	1	3	-2	-70%
Produits exceptionnels (IV)				
Charges financières (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		652	-652	-100%
Impôts sur les bénéfices (VII)				
BÉNÉFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII)	-17 185	6 949	-24 134	-347%

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le niveau des subventions perçues au titre de l'exercice 2023 est en baisse. Dans le même temps, les charges d'exploitation sont en légère augmentation, d'où un résultat de l'exercice déficitaire.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	3 ans
Matériels & équipements	3 à 5 ans
Matériels informatiques	3 ans

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	8 062			8 062
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	8 062			8 062
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	200			200
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	8 262			8 262

AMORTISSEMENTS

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		5 463	1 323		6 786
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		5 463	1 323		6 786
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		5 463	1 323		6 786

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres actifs				
TOTAL GÉNÉRAL				

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	9 720	213		9 933
TOTAL GÉNÉRAL	9 720	213		9 933

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 9 933 €

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3 % (inflation comprise).
- Taux de croissance des salaires : 1,5% pour les cadres
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016
- Départ volontaire du salarié

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	200		200
Créances de l'actif circulant	29 408	29 408	
Charges constatées d'avance	1 420	1 420	
TOTAL CRÉANCES	31 028	30 828	200

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 664	7 664		
Autres dettes	23 935	23 935		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	31 599	31 599		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	1420
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1420

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Néant

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nature	Montant de l'exercice
Honoraires de certification des comptes	1 890

EFFECTIF

L'association emploie une salariée.



